



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 octobre 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre MOING, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Cécile Peltier
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Géraldine Chereau

**5. MISE EN ACCESSIBILITE DES ARRETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS -
PROGRAMME 2017 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A QUIMPERLE
COMMUNAUTE**

Exposé :

Une convention cadre, signée entre Quimperlé Communauté et les communes, définit les modalités techniques et financières de partenariat pour la création et l'aménagement des points d'arrêts du réseau de transport collectif de Quimperlé Communauté.

Le programme 2017 d'aménagement des arrêts de bus établi en concertation avec Quimperlé Communauté et TBK comprend la mise aux normes des arrêts suivants :

Adresses	Montant en € HT
- Rue de Quimper Rond-Point du Combout	6 972,50
- Avenue du Coat Kaër	4 587,30
- Rue Terres de Vannes haut Petit Lichern B	3 911,00
- Rue Terres de Vannes centre carrefour de Roscado	8 108,00
- Rue de Roalis	6 896,00
- Rue de Kerrez bas	3 629,30
- Rue du Couëdic (laverie Pouligoudu – Parc Rhu)	3 692,80
- Place des Anciennes Fonderies Rivière (Hangar Pont Le Roch)	4 144,50
TOTAL	41 941,40

Soit un total de 41 941,40 € HT pour lequel un fonds de concours au taux de 50% est apporté par Quimperlé Communauté.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le programme de travaux 2017 relatif à la mise en accessibilité des arrêts de transports collectifs,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'opération à établir ainsi que les annexes financières propres à chaque chantier.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville et Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations » du 20 septembre 2017.

Avis favorable de la Commission des « Finances Évaluation des Politiques Publiques et Administration Générale » du 26 septembre 2017.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.